CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté proclamant élu conseiller aux États, M. Fabien Fivaz

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil des États, par suite de la démission de Mme Céline Vara ;

vu les résultats de l'élection du Conseil des États du 22 octobre 2023 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article premier M. Fabien Fivaz, suppléant de la liste Nº 04 Les Vert-e-s neuchâtelois-es, à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé élu conseiller aux États.

Art. 2 [1]La chancellerie d'État est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[2]Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 29 avril 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, F. NATER

La chancelière, S. DESPLAND